



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE NOUVELLE**

Question écrite – n° 159/2016

Date de la convocation : 7/12/2016 Date d’Affichage : 21/12/16 au 05/01/17 Date Notification : 21/12/16
Nombre de membres : * en exercice : 37 * Présents : 31 * Votants : 34

Séance ordinaire du 19 décembre 2016

L’an deux mil seize le dix neuf décembre à 20 h 30

Les Membres du Conseil municipal de la Commune Nouvelle dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire

de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Philippe LEMAÎTRE, Maire de la C.N VILLEDIEU-LES-POELES-ROUFFIGNY.

Etaient présents (P) – Absents (A) – Excusés (E) – Représentés (R)

Philippe LEMAÎTRE	P	Emile CONSTANT	P	Christine LUCAS DZEN	P	Martine VILLAIN	R	Elodie PROD’HOMME	A
M-Odile LAURANSON	P	Christian METTE	P	Monique GUERIN	P	Stéphane VILLESPEA	P	Jean-Marc LEMAÎTRE	A
Frédéric LEMONNIER	P	Nicole GRENTE	P	Catherine AFFICHARD	A	Chantal MARTINE	P	Gaston LAMY	P
A-Marie LAUNER-COSIALLS	P	Jean LUCAS	P	Damien PELOSO	P	Sylvain COSSE	P	Patricia MARIE	R
Francis LANGELIER	P	Sophie DALISSON	P	Myriam BARBE	R	Jocelyne CONSTANT	P	Sarah PIHAN	P
Christophe DELAUNAY	P	Jacques LEMONCHOIS	P	Michel BELLEE	P	Guy ARTHUR	P	Claudine GARNIER	P
Véronique BOURDIN	P	Agnès LETERRIER	P	Martine LEMOINE	P	Edith LENORMAND	P		
Thierry POIRIER	P	Patrick TURPIN	P	Daniel MACE	P				

AVAIENT DONNE POUVOIR : *Mme VILLAIN à Mr MACE,
Mme BARBE par Mr LEMAÎTRE,
Mme MARIE par Mr CONSTANT.*

ABSENT : *Mme AFFICHARD, Mr LEMAÎTRE Jean-Marc, Mme PROD’HOMME*

Mme Agnès LETERRIER désignée conformément à l’article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire.

QUESTION ECRITE – n° 159/2016

Question orale de M. Macé, réunion de Conseil du 19/12

Le mardi 29 Novembre vous manifestiez en ville avec le personnel de l'hôpital en distribuant des tracts « Hôpital de Villedieu Les Poêles en danger » ; Loin de moi l'idée de vous reprocher de vous intéresser à la vie de notre Hôpital, enfin, dirai-je.

Ne pensez-vous pas que la meilleure façon de démontrer le grand intérêt que vous portiez à la défense de l'hôpital eut été que vous en preniez la présidence du conseil de surveillance comme le font tous les maires en pareille circonstance ? Vous auriez pu ainsi soutenir la directrice dans cette défense et l'accompagner dans ses démarches près des autorités plutôt que de stimuler la campagne de dénigrement scandaleux dont elle est victime. Les tracts et les cancanages à dessein, c'est peu glorieux ! L'accompagnement même discret n'aurait-il pas été plus bénéfique ?

Notre Hôpital avait des projets et entre 2008 et 2014, la direction, le conseil de surveillance, le personnel, la CME, ont agi de concert pour lever nombre d'hypothèques et notamment celle de l'inondabilité du site. A diverses reprises j'ai soutenu la direction et je l'ai accompagnée pour présenter l'évolution des dossiers à l'ARS, en compagnie du président de la CME.

A la date d'octobre 2013, les engagements de l'ARS étaient clairs : Les 15 lits de médecine ne pouvaient pas être conservés au vu des profils des patients pris en charge. La capacité globale en lits de soins de suite serait portée à 23 + 5 pour malades en situation médicale aigue, les lits de soins palliatifs n'étant pas remis en cause. Cette évolution de l'offre de soins n'impacterait pas le fonctionnement médical de l'établissement.

L'ARS proposait d'échanger autour de l'organisation architecturale, incluant les capacités médico-sociales du site et de valider les aspects financiers en lien avec le Conseil Général, et ceci afin de mieux répondre aux besoins de santé de la population du territoire.

La position de l'ARS n'est pas un secret. Les éléments ci-dessus ont été signifiés fin 2013. Pourriez-vous nous tenir informés des démarches positives entreprises par vous-même ou la personne vous représentant, dans cet esprit ?

Réponse

Votre courrier ne reflète que votre volonté de ne pas vous déjuger par rapport au recrutement de la directrice effectué par vos soins. S'agissant des présidences de Conseil de surveillance, nous constatons que dans beaucoup de centres hospitaliers, ce ne sont pas les maires qui président et cela se passe très bien.

Les projets dont vous parlez entre 2008 et 2014 n'ont jamais été construits. C'est bien là le souci : l'hôpital est, par définition, dirigé par une directrice ou un directeur qui construit les projets pour l'ARS, ce qui n'a pas été fait. « La critique est aisée, mais l'art est difficile.... ». Si la mesure du problème avait été prise plus rapidement, peut-être n'en serions-nous pas là !

Dès notre prise de fonction, en 2014, nous avons rencontré le Conseil général et l'ARS pour répondre aux questions que se posait le personnel qui nous sollicitait. La constatation fut sans appel, les dossiers nécessaires au bon aboutissement des projets n'avaient jamais été constitués. Nous avons incité la directrice à travailler enfin ces dossiers. Deux années plus tard, nous en sommes toujours au même point ! Une première visite de membres du Conseil Départemental et de l'ARS avait démontré l'inaptitude de la direction. Nous attendons la restitution de l'inspection récente de l'ARS.

Enfin précisons que le président du conseil de surveillance n'a pas vocation à diriger l'hôpital, et ne possède pas la compétence juridique.

Un communiqué de presse a été rédigé conjointement par M. le docteur Sabathier et par moi-même lors du préavis de grève. Comme la presse ne l'a repris que partiellement, je vais vous en faire la lecture.

La Commission Médicale d'Etablissement (CME) et le Conseil de Surveillance de l'hôpital de Villedieu soutiennent le mouvement de grève des personnels.

En effet, à de nombreuses reprises, nous avons alerté l'ARS sur les problèmes de gouvernance de l'établissement et, en particulier, lors de la dernière réunion du Conseil de Surveillance du 4 novembre 2016.

De nombreuses carences de direction ont été régulièrement signalées ; le personnel est en souffrance. Une solution humaine doit être trouvée : il appartient à l'ARS de résoudre cette situation tel que le prévoit la réglementation.

Le silence ne peut perdurer devant un drame humain patent et bientôt social. Il convient d'intervenir pour la dignité et le respect de chacun.

Par ailleurs, nous attendons un message fort de l'ARS quant au devenir de cet établissement, à la restructuration nécessaire suite à la fermeture des lits de médecine actée depuis 2013 et dont l'échéance est proche, d'autant qu'on lui annonce que ces carences vont se solder par une perte d'emplois quasi immédiate.

La situation ne peut continuer. Les personnels sont compétents et motivés et sont en attente d'une véritable direction avec des projets construits.

AR-Préfecture de Saint Lo

Acte certifié exécutoire

050-200054732-20161219-20161219159-AU

Réception par le Préfet : 21-12-2016

Publication le : 21-12-2016



Le Maire,

Philippe LEMAÎTRE